



LOCAL PETANQUE
PEN AR C'HOAT
CREATION DE 2 SANITAIRES ET D'UN LOCAL RANGEMENT
29820 GUILERS

REGLEMENT DE CONSULTATION


MARS 2016

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

MERCREDI 20 AVRIL 2016 à 12 H

SERVICE DES MARCHES PUBLICS – TRAVAUX

Nicole CHASTANET

 02.98.07.61.52 Poste 366

SOMMAIRE

	Page
Article 1 : objet du marché	3
Article 2 : conditions de consultation	3
2.1 Procédure et caractéristiques de la consultation	3
2.2 Décomposition en lots	3
2.3 Durée du marché – Délais d'exécution	3
2.4 Variantes	4
2.5 Délai de validité des offres	4
2.6 Mode de règlement du marché et modalités de financement	4
Article 3 : Présentation des candidatures et des offres	4
3.1 Documents à produire	4
Article 4 : Sélection des candidatures et jugement des offres	5
Article 5 : conditions d'envoi ou de remise des plis	6
5.1 Transmission sous support papier	6
5.2 Transmission par voie électronique	6
Article 6 : Renseignements complémentaires	7

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet la construction d'une extension du local vestiaires de pétanque, sis à Pen Ar C'hoat à Guilers, qui comprendra 2 sanitaires et un local de rangement (surface 11.30 m²)
Ce contrat est un marché de travaux en procédure adaptée, il est conclu conformément à l'article 28 du code des Marchés Publics.

Lieu d'exécution : GUILERS

Dispositions générales :

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le CCTP

Article 2 : conditions de consultation

2.1 Procédure et caractéristiques de la consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

Présent règlement de consultation (RC)
Acte d'engagement et ses annexes (AE)
Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
Les formulaires DC1 et DC2

Le dossier de consultation est disponible gratuitement par voie électronique sur le site : <https://marches.megalisbretagne.org/>

2.2 Décomposition en lots

Les travaux sont répartis en 8 lots

Lot 1 : Terrassements – Gros-œuvre
Lot 2 : Ossature bois, isolation, charpente, bardage, cloisonnement
Lot 3 : Etanchéité
Lot 4 : Menuiseries extérieures et intérieures
Lot 5 : Carrelage
Lot 6 : Peinture
Lot 7 : Electricité
Lot 8 : Plomberie, VMC

Une entreprise positionnée sur plusieurs lots fournira 1 seul dossier de candidature.

2.3 - Durée du marché - Délais d'exécution

La durée du marché se confond avec la durée de réalisation des prestations qui est de 4 mois

Il n'est pas prévu de calendrier prévisionnel d'exécution ni de calendrier détaillé d'exécution.

Le délai d'exécution propre à chacun des lots commence à la date d'effet de l'ordre de service prescrivant au titulaire concerné de commencer l'exécution des travaux lui incombant.

2.4- Variantes

Les variantes sont libres. Dans l'hypothèse d'une proposition de variantes, celles-ci devront faire l'objet d'une présentation distincte. En tout état de cause, chaque candidat souhaitant proposer une variante doit obligatoirement proposer une offre de base.

Les variantes devront respecter au minimum les exigences techniques du descriptif de base

2.5 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.6 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Article 3 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

3.1 – Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

La candidature comprendra les pièces suivantes :

Une lettre de candidature (imprimé DC1)

Une déclaration du candidat (imprimé DC2) qui justifie que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics:

Pièces prévues aux articles R324-4 ou R324-7 du code du travail ; ces pièces sont à produire tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

Tous renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières.

Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Les attestations d'assurance en cours de validité :

au titre de la responsabilité civile garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des travaux

au titre de la garantie décennale couvrant les responsabilités

Certificats de qualifications professionnelles des entreprises.

Pouvoir de la personne habilitée à engager la société.

Les certificats et déclarations fiscales pourront être remplacés par une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat. Dans le cas où une telle déclaration serait fournie par le candidat, le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai de 10 jours à compter de la notification de sa désignation par le représentant du pouvoir adjudicateur, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents

prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (arrêté du 31 janvier 2003 NOR ECOMO200993Z), ainsi que les pièces mentionnées à l'article R324-7 du code de travail.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes datés et signés à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
- La décomposition du prix global forfaitaire (D.P.G.F.) présentée par le candidat, datée et signée
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

Article 4 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique

Seront recevables, les candidatures présentant des garanties techniques et financières suffisantes au vu des déclarations et attestations mentionnées à l'article 3.1-pièces concernant la candidature- du présent règlement de la consultation.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
Prix des prestations	60 %
Valeur technique des prestations	40 %

Les critères seront notés selon le barème suivant :

*Mode calcul pour le critère **Prix des prestations** :* les notes sont proportionnées aux valeurs financières des offres. La meilleure offre (prix le plus bas) détermine la note maximale (5) et sert de référence pour la notation des autres offres.

La note des autres candidats s'obtient donc selon la formule suivante : (valeur offre €H./ valeur meilleure offre €HT) x 60

*Mode de calcul pour le critère **Valeur technique** :* Notes de 0 à 10 sur la qualité des prestations proposées

Négociation :

Le pouvoir adjudicateur procédera à une négociation avec les candidats ayant remis une offre dans le respect des conditions de l'article 1 du code des marchés publics.

Article 5 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les offres devront parvenir en mairie de Guilers avant le Mercredi 20 avril 2016 à 12 h

5.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

**LOCAL PETANQUE
PEN AR C'HOAT
CREATION DE 2 SANITAIRES ET D'UN LOCAL RANGEMENT
29820 GUILERS**

NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**VILLE DE GUILERS
16 rue Charles de Gaulle
29820 GUILERS**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

5.2 – Transmission par voie électronique

Pour les candidats qui souhaiteraient envoyer leur dossier sous forme dématérialisée, la transmission des candidatures et des offres par voie électronique s'effectue dans les conditions définies par l'article 56 du code des marchés publics relatif aux communications et échanges d'informations par voie électronique.

La transmission des plis peut s'effectuer par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

www.e-megalisbretagne.org

Article 6 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires administratifs ou techniques qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à l'adresse suivante :

ville@mairie-guilers.fr

à l'intention du Pôle technique

Tél . 02.98.07.61.52

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.